



AUTO- ECOLE BOURIETTE

Parcours de formation

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité, de la motivation...

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite et à la sécurité routière au travers du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

Parcours théorique

La formation théorique qui porte sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD ou avec un enseignant (thèmes spécifiques) ou via internet (option d'achat d'accès).

La formation portant sur des thèmes spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Cinq thématiques sont proposés, vous devez obligatoirement assister à ces cinq cours.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques traités sur le tableau d'affichage.

Parcours pratique

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- En ville
- En rase campagne
- Sur autoroute
- De nuit

Un voyage école pourra vous être proposé.

En quoi consiste le voyage école ?

Il permet de partir en groupe de trois élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte routière, d'utiliser un GPS, de favoriser l'autonomie, d'apprendre en observant les autres élèves.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ?

Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

ECOLE DE CONDUITE

**Exemple de Parcours de Formation
D'un Candidat au Permis de Conduire**

VOTRE FORMATION (Fiche Candidat)

Candidat : Nom : _____ Prénom : _____ Type de Permis : _____

Cours collectifs en présentiel dispensés par un formateur titulaire de l'autorisation d'enseigner

Lors de votre formation vous suivrez en cours collectifs les différents thèmes de la Sécurité Routière :

- Alcool et Stupéfiants
- Vitesse
- Ceinture de sécurité
- Distracteurs

Et l'ensemble des objectifs fixés dans votre livret d'apprentissage et dans le référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne mais aussi, si votre parcours de formation concerne l'apprentissage des véhicules deux roues « les spécificités de la conduite et de la sécurité de ce type de véhicule »

Phase conduite : Apprentissage progressif en suivant les compétences déterminées dans votre livret de formation

Pratique des diverses situations de conduite :

- Circulation en Agglo
- Circulation hors Agglo (Autoroute – Voie rapide)
- Circulation par temps de pluie – par temps de brouillard
- Circulation de nuit
- Les Etats dégradés du système

Et l'ensemble des objectifs et situations fixés dans votre livret d'apprentissage (pages 5 – 6 – 7 – 8 et 9 de ce document)

Modalités d'évaluation et de sanction

Après chaque séance, un bilan est effectué. Le formateur doit évaluer votre progression et vous tenir informé. Déroulement des séances pratiques : Le déroulement d'une leçon de conduite se décompose généralement comme suit : – 5 minutes de présentation des objectifs – 45 à 50 minutes de conduite effective – 5 à 10 minutes de bilan et commentaires Les commentaires pédagogiques comprennent : – La validation éventuelle des objectifs. – Les annotations par l'élève sur le livret d'apprentissage. – La synthèse du formateur sur la fiche de suivi de formation.

LES EPREUVES DU PERMIS

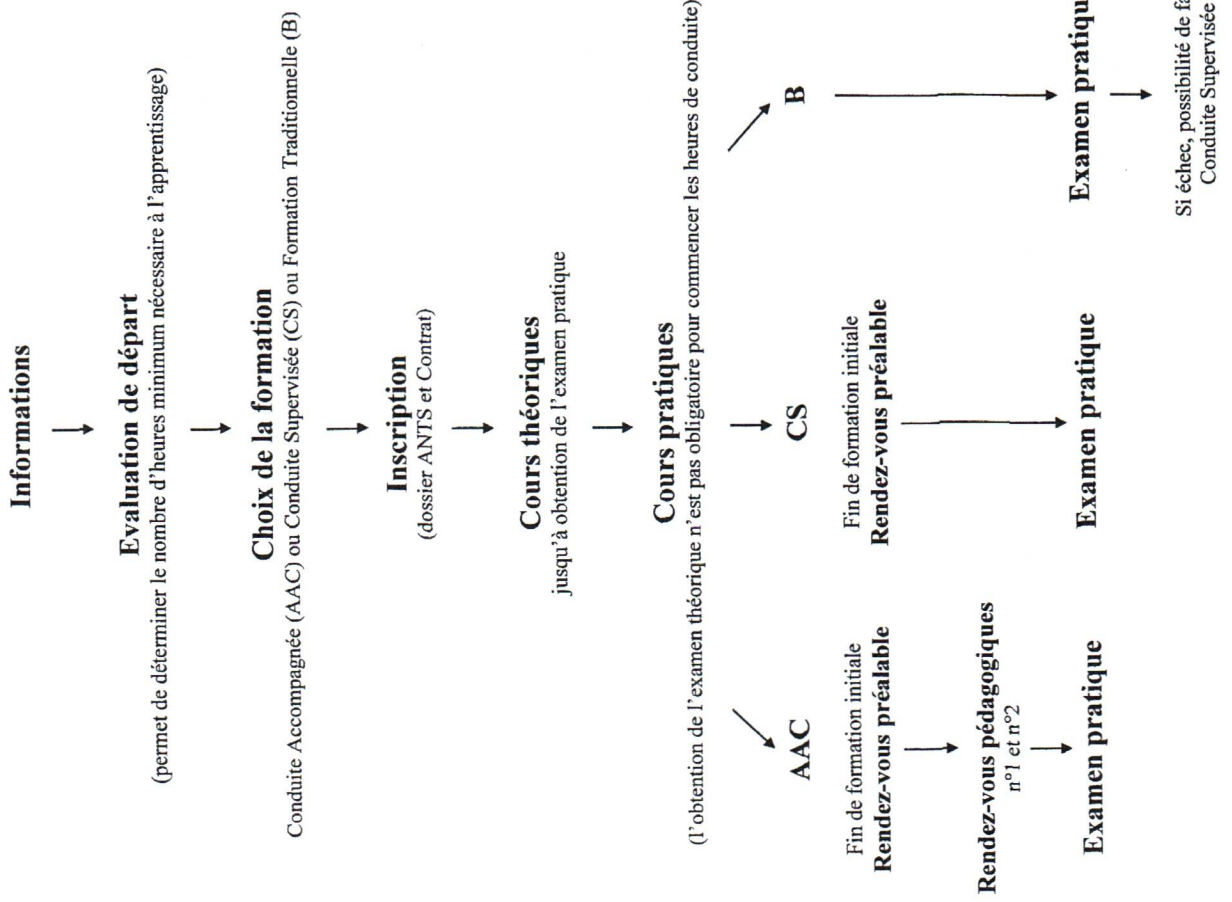
– Épreuve théorique générale : le code • 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code • Valable 5 ans ou 5 épreuves – Épreuve pratique • 32 minutes. • Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute. • Un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière. • Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

La durée effective de conduite ne peut excéder deux heures consécutives. L'interruption entre deux séances doit être au moins égale à la durée de la leçon précédente.

À son inscription, il vous est remis/transmis :

– Votre livret d'apprentissage. – Un livre de code et un livre de conduite.

Déroulement général du parcours en Ecole de conduite



Séquences	Objectifs pédagogiques	Contenus
Signalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les différentes signalisations 	<ul style="list-style-type: none"> • Panneaux – Panonceaux - Balises et bornes - Signalisation lumineuse - Signalisation horizontale
Priorités - Intersections	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> • Généralités et particularités - Signaux lumineux - Priorités et ordre de passage - Autres usagers
Règles de circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender la notion de partage 	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'insère - Je me positionne sur la chaussée - Je circule - Je règle la vitesse
Croisements et dépassements	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre et connaître la règle 	<ul style="list-style-type: none"> • R 414-1 et suivants / R 414-4 et suivants
Arrêts et stationnements	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre et connaître la règle 	<ul style="list-style-type: none"> • R 417- 1 et suivants - Généralités – Signalisation – Réglementation
Visibilité - Eclairage	<ul style="list-style-type: none"> • Etre en phase avec la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir et être vu - Equipements du véhicule - Nuit et intempéries
Ecoconduite et écomobilité	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre l'importance de la modération 	<ul style="list-style-type: none"> • Eco mobilité - Eco conduite
Tunnels et passage à niveau	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> • R 118-4-1 à R 118-4-1 • R 412-12 / R 412-30
Usagers vulnérables et code de la rue	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le partage social avec les autres usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Usagers vulnérables - Code de la rue - Partage de l'espace - Sites propres et voies réservées
Prise de conscience des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre ce qu'est l'homéostasie du risque 	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et conduite - Facteurs d'accident - Comportement face aux risques
Autoroute et route à accès réglementé	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> • Entrer – Circuler - Conditions particulières - Quitter l'autoroute
Généralités	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la culture Sécurité Routière 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents et équipements - - Le véhicule au quotidien • Conséquences de la vitesse - Les règles autour du permis - l'I.R

FORMATION PRATIQUE

La formation dispensée, dans le cadre du permis B, au sein de notre établissement est effectué dans le cadre du REMC (Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne) mis en place par les pouvoirs publics par arrêté du 13 mai 2013.

Le REMC s'articule autour de 4 grandes parties

L'USAGER

Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.

LE DEPLACEMENT

Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité.

DEVENIR UN CONDUCTEUR COMPETENT

Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule- environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Préparer ses trajets et conduire le véhicule de façon autonome dans les situations de circulation simples ou complexes.

PROGRAMME DE FORMATION

- DEFINI PAR QUATRE COMPETENCES

COMPETENCE N°1

- MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération e le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

COMPETENCE N° 2

- APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales.

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

COMPETENCE N° 3

- CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les usagers.

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.

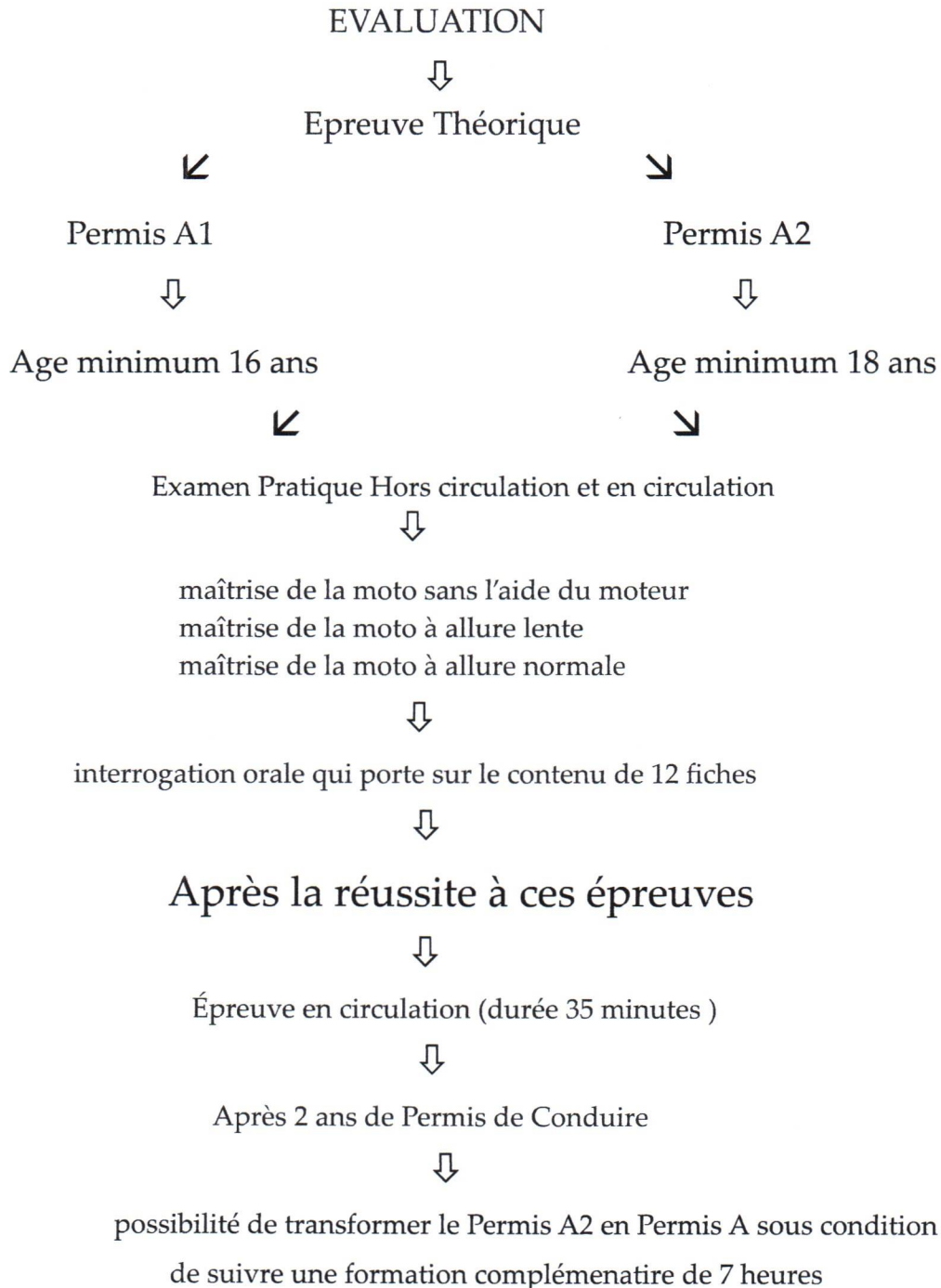
COMPETENCE N° 4

- PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique.

- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue-distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adapter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'éco-conduite.

PARCOURS DE FORMATION 2 ROUES

Dispense de l'épreuve théorique si vous êtes titulaire du code depuis moins de 3 ans ou si vous détenez un permis depuis moins de 5 ans



PERMIS A1 : Pour les titulaire d'un permis de conduire depuis plus de 2 ans l'obtention du Permis A1 est possible sous condition de suivre une formation complémentaire de 7 heures

Le permis A2 vous permet de conduire une moto avec ou sans side-car, dont la puissance ne dépasse pas les 35 kilowatts soit 47,5 ch / De plus, le rapport puissance/poids ne doit pas être supérieur à 0,2 kw par kilogramme.

Liste des thèmes de l'épreuve orale

1. Le risque routier en moto / le comportement en présence d'un accident
2. Cas d'accidents les plus caractéristiques
3. Les facteurs de risque en moto
4. La prise de conscience des risques
5. La conduite préventive
6. L'équipement
7. Les éléments mécaniques du motocycle lié à la sécurité
8. L'assurance
9. L'alcool, les stupéfiants
10. La fatigue, la route de nuit
11. Vitesse et freinage
12. Stabilité et trajectoire

Evaluation :

Ce procédé est valable pour les élèves intéressés par les formations aux catégories A1 et A2.

Cette évaluation, d'une durée d'1 heure est réalisée par un enseignant de la conduite et à la sécurité routière mention 2 roues titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, sur un 2 roues motorisé correspondant à la catégorie souhaitée.

A son issue, d'après le compte-rendu de l'enseignant qui vous sera remis, elle va nous permettre de pouvoir vous proposer la formation la plus adaptée à votre situation : nous serons en mesure de vous faire un devis personnalisé chiffré, qu'il vous appartiendra de valider ou non lors de la signature de votre contrat de formation, si vous souhaitez suivre votre formation au sein de notre établissement.

ITEMS EVALUES

Lors de cette évaluation nous allons tester :

- Vos prérequis en matière de connaissances sur un 2 roues motorisé
- Vos expériences de conduite sur un deux-roues motorisé
- Vos attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Vos habilités
- Votre compréhension et votre mémoire
- Votre perception
- Votre émotivité
- Vos motivations

**Avec 1,5 million
de candidats
par an, le permis
de conduire est
le premier examen
de France.**

C'est un outil de mobilité indispensable
et parfois un véritable passeport pour
l'insertion professionnelle et sociale.

LES OFFRES DE FORMATION

Des formules adaptées à tous les âges

- La formation traditionnelle, à partir de 17 ans et demi pour la présentation à l'épreuve du «code».
- L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), dès 15 ans, est reconnu comme la meilleure formation. Elle enregistre le meilleur taux de réussite à l'examen et réduit l'accidentalité des jeunes conducteurs.
- La conduite supervisée, adaptée aux plus de 18 ans, permet de gagner en expérience, en temps et en argent, notamment après un échec à l'épreuve pratique.
- La conduite encadrée, dès 16 ans, pour les jeunes préparant les diplômes professionnels aux métiers de la route (BEP, CAP de conducteur routier) dans les établissements de l'Éducation nationale.

En savoir plus ?
securite-routiere.gouv.fr



Sécurité routière



@routeplussure



Ministère de l'Intérieur
Délégation à la sécurité routière
Immeuble Garantie - Place Beauvau - 75800 PARIS CEDEX 08

PERMIS DE CONDUIRE PASSER SON PERMIS B

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



AVANT DE S'INSCRIRE

Choisir son école de conduite : une phase déterminante

Avant de vous inscrire, il est conseillé de visiter plusieurs établissements afin de comparer les offres de formation.

Souscrire un contrat de formation : trois étapes cruciales

- Une évaluation préalable. L'école de conduite doit procéder avant la conclusion du contrat à une évaluation de départ pour déterminer le nombre prévisionnel d'heures de formation à la conduite, qui ne peut être inférieur à 20 heures ou 13 heures si la formation est faite avec un véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique.

- Un contrat de formation, qui engage les deux parties, doit vous être ensuite proposé pour signature. Il fait apparaître dans le détail le coût de chaque prestation : démarches administratives, formation théorique, nombre de cours pratiques.

- Un livret d'apprentissage doit vous être remis. Il permet de répertorier au fur et à mesure de votre formation les objectifs fixés par votre enseignant.

Se renseigner sur les modalités de financement

• Le « permis à un euro par jour »

Le « permis à un euro par jour » a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus à financer leur formation au permis de conduire. Il permet aux jeunes de bénéficier d'une facilité de paiement : le coût de la formation au permis ne change pas, mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts. L'État peut se porter caution pour les jeunes de moins de 26 ans inscrits dans une démarche de formation ou d'accès à l'emploi mais ne

pouvant pas bénéficier d'une caution pour appuyer leur demande de prêt.

• La bourse au permis

La bourse au permis de conduire consiste en la prise en charge par la collectivité territoriale d'une partie du coût de la formation en contrepartie d'une activité d'intérêt collectif (40 à 50 heures) effectuée par le jeune dans une structure identifiée (association caritative, généralement).

• Le compte personnel d'activité (CPA)

Le compte personnel d'activité permet aux salariés sous contrat de travail de droit privé, aux personnes à la recherche d'un emploi et aux personnes accompagnées dans un projet d'orientation ou d'insertion professionnelle d'acquies via le compte personnel de formation (CPF), des droits à la formation professionnelle. Depuis le 15 mars 2017, ces droits peuvent être utilisés pour financer un permis de la catégorie B.



Les bourses au permis mises en place par les collectivités territoriales sont parfois cumulables avec le « permis à un euro par jour ».

LE PERMIS À POINTS

Le conducteur est responsable vis-à-vis de lui-même et des autres.

Le permis de conduire n'est pas dévolu « à vie », il est conçu comme un appel à la vigilance permanente.

Le permis de conduire est affecté d'un capital maximal de 12 points qui peut diminuer à chaque infraction. Toutefois, tout nouveau permis obtenu est un permis probatoire doté d'un capital de 6 points. La période probatoire dure trois ans durant lesquels votre permis est crédité de 2 points chaque année si vous ne commettez aucune infraction sanctionnée d'un retrait de point(s). Si vous avez obtenu votre permis par la filière de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), la période probatoire est réduite à deux ans si vous ne commettez aucune infraction sanctionnée d'un retrait de point(s).

L'EXAMEN

L'examen du permis de conduire comprend deux épreuves : l'épreuve théorique générale (appelée « code ») organisée par des opérateurs agréés et l'épreuve pratique (la conduite).

L'épreuve théorique générale ou « code »

L'examen porte sur la connaissance des règles et des bons comportements en matière de sécurité routière mais aussi sur la pratique d'une écoconduite respectueuse de l'environnement.

L'épreuve comporte 40 questions. Vous êtes reçu à partir de 35 bonnes réponses.

La réussite à l'épreuve du « code » est valable pendant cinq ans et vous permet de vous présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques.

L'épreuve pratique de la conduite

L'examinateur évalue vos capacités à conduire en respectant le code de la route et à assurer votre propre sécurité et celle des autres usagers.

D'une durée de 32 minutes, cette épreuve comprend :

- 25 minutes de conduite effective dont environ 5 minutes de conduite autonome ;
- 2 manœuvres : un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière ;
- des vérifications portant notamment sur des éléments techniques à l'intérieur et l'extérieur du véhicule, suivies d'une question en lien avec la sécurité routière.

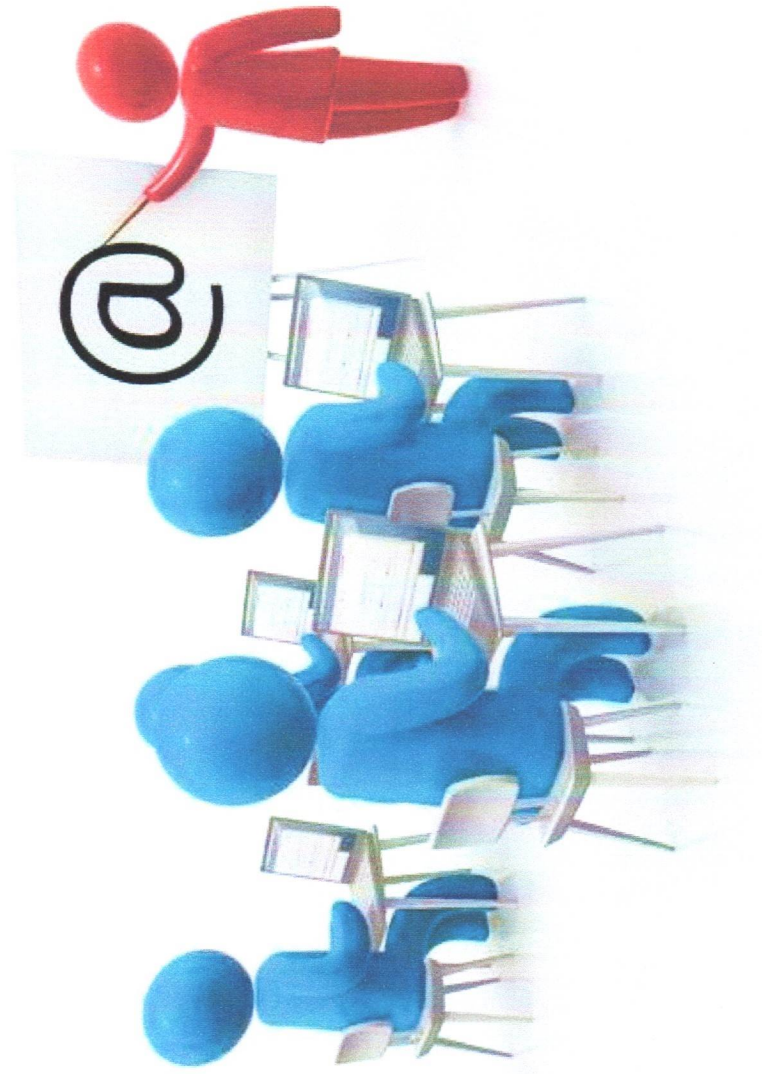
Le résultat est consultable sur internet 48 heures après l'épreuve à l'adresse suivante : permisdeconduire.gouv.fr



L'obtention du code est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique.



À l'issue de votre formation, l'enseignant détermine votre date d'examen.



Les cours sont tous
dispensés par un
titulaire du Titre
Professionnel
E.C.S.R ou du
B.E.P.E.CA.S.E.R

AUTO-MOTO ECOLE BOURIETTE

ECOLE DE CONDUITE

HORAIRES COLLECTIFS DES COURS THEORIQUES (Les grands thèmes S.R)				
Jours de la semaine	Horaire de Début	Horaire de Fin	Contenus	
Lundi				
Mardi	19h	20h	Etude de la signalisation Accidentologie	
Mercredi	18h	19 h	Etude de cas et analyse de la réglementation	
Jeudi	19h	20h	Tests Code de la route	
Vendredi	18 h	19 h	Thèmes – Produits Psychoactifs	
Samedi	11 h	13 h	Etude des grands thèmes de S.R	